

57^e CONSEIL DIRECTIF

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, DC, ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

Point 7.11-C de l'ordre du jour provisoire

CD57/INF/11
le 2 août 2019
Original : anglais

C. ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES

Introduction

1. Le cadre de la coopération technique infrarégionale est soutenu par la résolution CD45.R6 (1), approuvée par le Conseil directeur en 2004. Avec l'adoption de cette résolution, la coopération technique infrarégionale a été inscrite dans la politique budgétaire dans le but de favoriser le renforcement de la collaboration de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) avec les processus d'intégration dans trois sous-régions : Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud.
 2. Le présent rapport a pour objectif d'informer les États Membres de tout fait nouveau pertinent depuis le dernier rapport présenté en 2018 concernant les accords et résolutions liés à la santé publique dans le cadre des processus d'intégration infrarégionale qui sont d'intérêt pour les Organes directeurs de l'OPS.
 3. De même, le rapport fait état des progrès concernant les activités réalisées au titre des accords de coopération signés entre l'OPS et les entités d'intégration au niveau infrarégional.
 4. Actuellement, par le biais de la signature d'accords et de protocoles d'entente, l'OPS fournit la coopération technique aux processus d'intégration infrarégionale mentionnés plus avant. Le présent rapport comporte un tableau des nouveautés et des progrès réalisés dans l'application de résolutions prioritaires émanant de ces processus d'intégration, leur relation avec les activités de l'OPS et les mesures que l'Organisation a appuyées.
-

- a) Amérique centrale
- Système d'intégration centraméricain (SICA) : Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA), Forum régional intersectoriel pour la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, Système d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA)
 - Institut de nutrition d'Amérique centrale et du Panama (INCAP)
 - Projet mésoaméricain d'intégration et de développement (PIDM)
 - Système mésoaméricain de santé publique (SMSP)
- b) Caraïbes
- Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) ; Conseil pour le développement commercial et économique (COTED)
- c) Amérique du Sud
- Communauté andine : Organisme andin de la santé – Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU)
 - Marché commun du Sud (MERCOSUR) : Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR et sous-groupe de travail No. 11 « Santé » (SGT 11)
 - Union des Nations sud-américaines (UNASUR)
 - Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA)

Entités d'intégration en Amérique centrale

Système d'intégration centraméricain

5. L'Organisation panaméricaine de la Santé fournit une coopération technique à diverses instances (organes, secrétariats et institutions spécialisées) du Système d'intégration centraméricain.¹

Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine

6. Le Conseil des Ministres de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine fait partie de l'instance politique du SICA, qui a comme objectifs l'identification et la hiérarchisation des problèmes régionaux de santé. La réunion du COMISCA constitue le principal forum régional pour l'analyse, la délibération et la présentation de propositions des ministres de la Santé. Le 4 décembre 2017, un accord de coopération a été signé entre le Secrétariat exécutif du COMISCA (SE-COMISCA) et

¹ Pour de plus amples informations sur le SICA, veuillez consulter <http://www.sica.int/>.

l'OPS/OMS. Cet accord établit le cadre de coopération et de coordination pour renforcer les activités conjointes entre les deux organisations, y compris l'élaboration conjointe de la Stratégie de coopération sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2025. Cet accord s'ajoute à l'accord sur les relations de coopération entre l'OPS/OMS et le Secrétariat général du SICA signé en 1995.

7. Les deux dernières réunions ordinaires du COMISCA ont eu lieu les 6 et 7 décembre 2018 à Placencia (Belize) et les 11 et 12 juin 2019 à Antigua (Guatemala).

COMISCA XLIX ^e Réunion ordinaire du COMISCA Placencia (Belize), 6 et 7 décembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Résolution COMISCA 10-2018 : Initiative régionale sur l'élimination du paludisme (IREM). La résolution enjoint le SE-COMISCA de tenir des réunions avec les autorités des ministères de la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine afin de définir le processus de travail nécessaire pour conclure des accords bilatéraux et transfrontaliers.</p>	<p>L'OPS participe à la nouvelle Initiative régionale sur l'élimination du paludisme (IREM). Cette résolution contraignante approuvée par le COMISCA est conforme au <i>Plan d'action pour l'élimination du paludisme 2016-2020</i> approuvé par la résolution CD55.R7 du Conseil directeur de l'OPS.</p>
<p>Résolution COMISCA 14-2018 : Position politique sur l'élimination de la tuberculose et des maladies chroniques non transmissibles et sur les 40 ans des soins de santé primaires. La résolution réitère l'engagement des États Membres du COMISCA à se conformer aux dispositions de la Déclaration d'Astana sur l'élimination de la tuberculose, la lutte contre les maladies non transmissibles chroniques et les soins de santé primaires.</p>	<p>L'OPS fournit un soutien au développement technique et de laboratoires à travers une coordination régionale entre le SE-COMISCA, l'ORAS, l'OPS et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.</p> <p>L'OPS, conjointement avec l'INCAP, soutient la mise en œuvre du plan de travail annuel élaboré par la Commission technique des chroniques et du cancer (CTCC) du COMISCA afin d'affronter l'épidémie de maladies non transmissibles à travers l'élaboration de stratégies et plans infrarégionaux. Un des produits élaboré conjointement avec l'OPS/INCAP/CTCC est la <i>Stratégie pour la réduction de la consommation de sel et de sodium pour Amérique centrale et la République dominicaine</i> qui a été approuvée avec des corrections par le COMISCA.</p>

COMISCA XLIX ^e Réunion ordinaire du COMISCA Placencia (Belize), 6 et 7 décembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Résolution COMISCA 18-2018 : Programme d'action sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2030. La résolution adopte le Programme d'action sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2030 en tant qu'instrument politique stratégique qui oriente les mesures régionales relatives à la santé.</p>	<p>La Stratégie de coopération en matière de santé pour l'Amérique centrale et la République dominicaine a été élaborée conformément au Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 et au Programme d'action sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2030. Elle fixe les priorités stratégiques et définit les domaines d'action de l'OPS dans la sous-région. Elle a été approuvée lors de la réunion du COMISCA en juin 2019.</p>
<p>Résolution COMISCA 19-2018 : Approbation du règlement du Forum régional intersectoriel pour la Santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Le Forum régional intersectoriel analyse et rédige les propositions techniques qui contribuent à l'analyse, à la prise de décisions politiques et stratégiques au sein des Conseils des ministres du SICA, et en particulier au sein du COMISCA.</p>	<p>La transition de la Réunion extraordinaire du secteur santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD) en Forum régional intersectoriel a reçu la coopération technique et financière de l'OPS.</p>
<p>Résolution COMISCA 22-2018 : Santé des migrants. La résolution demande au SE-COMISCA d'élaborer des stratégies pour améliorer la santé des migrants et d'explorer, en collaboration avec l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), les axes de travail liés à la santé des migrants. Elle demande également qu'une stratégie de travail soit présentée lors du troisième forum intersectoriel régional, prévu à titre provisoire pour 2019.</p>	<p>La santé des migrants a été incluse en tant que sujet important dans la stratégie de coopération infrarégionale pour l'Amérique centrale et la République dominicaine. L'OPS, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le SE-COMISCA, travaille à l'élaboration de la stratégie sur la santé des migrants, à la demande du COMISCA.</p>

COMISCA XLIX ^e Réunion ordinaire du COMISCA Placencia (Belize), 6 et 7 décembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Résolution COMISCA 27-2018 : Insuffisance rénale chronique et réglementation de la transplantation et du don d'organes. Les ministres ont décidé de donner la priorité à la question de l'insuffisance rénale chronique dans la région du SICA et ont demandé au SE-COMISCA de dresser un inventaire des lois et réglementations en vigueur relatives à la transplantation et au don d'organes, d'effectuer une méta-analyse des études disponibles dans la sous-région et de coordonner les actions intersectorielles avec d'autres entités du SICA, notamment la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement (CCAD) et le Conseil centraméricain de l'Agriculture (CAC).</p>	<p>En mars 2019, une réunion intersectorielle avec des entités et des chercheurs du monde entier s'est tenue à San José (Costa Rica) afin d'examiner les résultats scientifiques les plus récents concernant l'insuffisance rénale chronique et de coordonner une feuille de route pour lutter contre cette maladie. À la demande des pays représentés, une réunion est proposée pour novembre 2019 avec les Conseils des ministres de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Travail afin d'élaborer une feuille de route intersectorielle pour lutter contre l'insuffisance rénale chronique.</p>
<p>Résolution COMISCA 28-2018 : Présentation de la plate-forme centraméricaine de pharmacovigilance sur les données des réactions indésirables aux médicaments (FACEDRA). La résolution met en relief le soutien apporté par l'Agence espagnole des médicaments et des produits sanitaires (AEMPS) pour la mise en œuvre de la pharmacovigilance au sein de la sous-région dans le cadre du protocole d'accord avec le SE-COMISCA. La plate-forme régionale de pharmacovigilance FACEDRA a été transférée au SE-COMISCA en tant que système de pharmacovigilance pour les agences de réglementation des médicaments des États Membres du SICA.</p>	<p>L'OPS collabore avec les pays depuis plus de cinq ans avec le soutien du Centre collaborateur de l'OMS pour le Programme international de pharmacovigilance, connu sous le nom d'Uppsala Monitoring Centre. Ce centre reçoit des informations du monde entier. Cette démarche a renforcé le système de pharmacovigilance et a permis de collecter et d'analyser des données avant de présenter les informations à l'Uppsala Monitoring Centre. Les pays d'Amérique centrale, à l'exception du Belize et du Nicaragua, sont membres du programme. L'OPS proposera un débat technique avec le COMISCA afin de déterminer lequel de ces systèmes apportera le plus d'avantages aux pays de la Région, afin d'éviter les doubles emplois existants.</p>

COMISCA 50 ^e Réunion ordinaire du COMISCA Antigua (Guatemala), les 11 et 12 juin 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Résolution 01-2019 relative au Règlement sanitaire (infra)régional. Règlement technique d'Amérique centrale relatif à un avertissement nutritionnel sur l'étiquetage frontal (RTCA-EFAN). Le SE-COMISCA est chargé de prendre des dispositions avec le SIECA, de manière à promouvoir l'approbation du règlement, en tenant compte des répercussions sur la santé de la population d'Amérique centrale, sur la base des principes et objectifs énoncés aux articles 3 et 4 du Protocole de Tegucigalpa.</p>	<p>L'OPS et l'INCAP collaborent avec les États Membres de l'OPS pour rassembler des données factuelles sur l'efficacité de la mise en œuvre de l'étiquetage.</p>
<p>Résolution 07-2019 concernant l'approbation de la proposition de réorientation du Projet mésoaméricain d'intégration et de développement : Système mésoaméricain de santé publique. La proposition de réorientation du projet a été approuvée et, en particulier, du Système mésoaméricain de santé publique (SMSP) et il est proposé de l'examiner lors de la IV^e Réunion de coordinateurs nationaux du SMSP, qui aura lieu en juin 2019.</p>	<p>La résolution établit que le Conseil des ministres mésoaméricains devra fonctionner comme un COMISCA élargi, avec la participation du secrétaire à la Santé du Mexique et du ministre de la Santé de la Colombie.</p>
<p>Résolution 08-2019 concernant les avancées du Plan stratégique pour la promotion de la santé en Amérique centrale et en République dominicaine. Le SE-COMISCA est chargé de soumettre une nouvelle version du Plan stratégique pour la promotion de la santé en Amérique centrale et en République dominicaine pour la période 2019-2025.</p>	<p>Le SE-COMISCA a repris toutes les axes stratégiques de la <i>Stratégie et plan d'action pour la promotion de la santé dans le contexte des objectifs de développement durable 2019-2030</i> (document CD57/10 [2019]) et les a intégrées à son Plan stratégique pour la promotion de la santé en Amérique centrale et en République dominicaine pour la période 2019-2025.</p>
<p>Résolution 10-2019 concernant l'approbation du protocole de recherche de l'Étude régionale sur l'équité et la fécondité chez les adolescentes (EREFA) en Amérique centrale et en République dominicaine, 2019. Cette résolution enjoint le SE-COMISCA et la Commission technique de recherche en santé (CTIS) d'élaborer l'étude, avec le soutien technique de l'OPS/OMS, pendant la présidence <i>pro tempore</i> d'El Salvador.</p>	<p>L'OPS, le Centre latino-américain de Périnatalogie/Santé de la Femme et de la Reproduction (CLAP) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont apporté leur soutien à l'élaboration du plan stratégique concernant les adolescents du COMISCA et la conception du protocole d'étude en matière d'équité et de fertilité chez les adolescents, qui débutera au second semestre 2019. Le plan servira à définir les bases de l'initiative infrarégionale pour l'équité et l'adolescence.</p>

COMISCA 50 ^e Réunion ordinaire du COMISCA Antigua (Guatemala), les 11 et 12 juin 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Résolution 11-2019 concernant la viabilité du Programme d'évaluation externe de la performance (PEED) des laboratoires de la tuberculose de la région SICA, dans le cadre de la stratégie Halte à la tuberculose d'ici 2035. Elle exhorte à assurer l'allocation de ressources financières dans les budgets nationaux afin de garantir la qualité du diagnostic de la tuberculose dans la Région.</p>	<p>Le réseau de laboratoires du COMISCA et les responsables du programme de lutte contre la tuberculose reconnaissent la nécessité de maintenir le PEED, soutenu par l'Institut de diagnostic et de référence épidémiologiques (InDRE) du Mexique. L'OPS continuera de soutenir le SE-COMISCA pour maintenir l'assistance de l'InDRE en tant que laboratoire supranational pour les laboratoires nationaux de référence de la lutte contre la tuberculose des États Membres du SICA.</p>
<p>Résolution 13-2019. Concernant les progrès des efforts régionaux en vue du renforcement des autorités de réglementation des médicaments des États Membres du SICA et le Réseau d'Amérique centrale des autorités de réglementation des médicaments (RedCAM). Par cette résolution, il est demandé au RedCAM de définir comme modalité de travail les dispositions de la résolution COMISCA 03-2018, devenant ainsi une structure opérationnelle du COMISCA compétente pour le processus de discussion et de présentation de propositions techniques dans le domaine de la réglementation technique sanitaire.</p>	<p>Le COMISCA élabore, conjointement avec le SIECA, une proposition de mécanisme de travail pour l'élaboration de la réglementation technique sanitaire avec la participation des autorités compétentes du secteur de la santé de sorte qu'elle soit efficace, efficiente et systématique. Les autorités de réglementation des médicaments doivent examiner attentivement cette résolution, car la plupart d'entre elles sont indépendantes des ministères de la Santé.</p>
<p>Résolution 14-2019 concernant l'approbation des orientations stratégiques pour les soins de santé complets destinés aux personnes migrantes, en transit ou rapatriées et aux familles séparées de la région du SICA. Ces orientations stratégiques sont approuvées en tant qu'instrument articulant les actions régionales, nationales et locales en matière de santé et de migration, en collaboration avec l'OIM et le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR)</p>	<p>La résolution stipule que le SE-COMISCA, en coordination avec l'OIM, analysera la possibilité d'élaborer une carte interactive de la santé et des migrations pour l'Amérique centrale et la République dominicaine. La création du Groupe technique sur la migration du COMISCA ferait double emploi avec le réseau de migration et de santé actuellement dirigé par l'OPS.</p>

Institut de nutrition d'Amérique centrale et du Panama

8. L'Institut de nutrition d'Amérique centrale et du Panama est une institution du SICA spécialisée dans le domaine de l'alimentation et la nutrition. Le Conseil directeur de l'INCAP est l'instance dirigeante de plus haut niveau de l'Institut ; les ministres de la Santé de ses huit États Membres et le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain y siègent. Depuis son établissement et jusqu'en 2010, l'OPS a exercé les fonctions d'administrateur de l'INCAP, tout en faisant partie en même temps de son Conseil directeur et de son Conseil consultatif. Depuis 2010, la relation entre l'INCAP et l'OPS est régie par un mémorandum d'accord pour la collaboration. Le mémorandum actuel est en vigueur jusqu'en décembre 2019. Avec l'assistance technique de l'OPS, un plan de travail biennal est élaboré et exécuté tous les deux ans conformément au Plan stratégique de l'OPS.

Projet mésoaméricain d'intégration et de développement

9. Le Projet mésoaméricain est un mécanisme conçu par 10 pays mésoaméricains² pour renforcer l'intégration régionale et promouvoir le développement économique et social dans les pays participants. Son objectif est d'améliorer les conditions et la prospérité au sein de la population. Il a été officiellement lancé par les présidents et les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du X^e Sommet du mécanisme de dialogue et concertation de Tuxtla, qui s'est tenu à Tabasco (Mexique) les 27 et 28 juin 2008.

Système mésoaméricain de santé publique

10. Le Système mésoaméricain de santé publique cherche à donner réponse aux principaux défis communs de santé publique et à renforcer les systèmes nationaux de santé, par des interventions choisies et le soutien opérationnel de l'Institut mésoaméricain de santé publique (IMSP), créé le 3 juillet 2009. La Colombie a assumé la présidence *pro tempore* le 1^{er} janvier 2019. Son plan de travail met l'accent sur l'exécution de programmes économiques et sociaux qui donnent la priorité à l'élaboration d'une méthodologie pour hiérarchiser les investissements.

*Entités d'intégration des Caraïbes**Communauté des Caraïbes*

11. La Communauté des Caraïbes,³ un groupe de vingt pays (quinze États Membres et cinq Membres associés), a vu le jour en juillet 1973 avec la signature du Traité de Chaguaramas, dans lequel est définie sa structure, composée d'organes, organismes et institutions. Les organes sont la Conférence des chefs de gouvernement et le Conseil des ministres qui sont responsables des domaines clés de politique et sont les organes décisionnels de la CARICOM. Les quatre piliers sont précisés dans le Plan

² Pour plus d'informations sur le Projet mésoaméricain d'intégration et de développement, veuillez consulter : <http://www.proyectomesoamerica.org/>.

³ Pour de plus amples informations sur la CARICOM, veuillez consulter : www.caricom.org.

stratégique 2015-2019 de la Communauté des Caraïbes : intégration économique, coordination de la politique étrangère, développement humain et social et sécurité.

12. La Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM se réunit deux fois par an. La CARICOM convoque annuellement le Conseil pour le développement humain et social, qui se consacre à la promotion de la santé, de l'éducation et des conditions de vie et de travail dans la Communauté des Caraïbes. La présidence du Conseil alterne chaque année entre les pays membres. Traditionnellement, les réunions du COHSOD se tiennent au siège de l'OPS avant la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur.

13. La relation de l'OPS avec la CARICOM est définie par un mémorandum d'accord, signé en 1983. Le Bureau de la coordination des pays et des sous-régions de l'OPS est l'interlocuteur principal de l'Organisation avec la CARICOM, alors qu'en même temps, l'OPS, par le biais de sa coopération technique, appuie le développement et l'exécution de la Coopération pour la santé dans les Caraïbes (la stratégie de coopération fonctionnelle pour la santé adoptée par les ministres de la Santé de la CARICOM). La stratégie infrarégionale de coopération de l'OPS pour 2016-2019 est pleinement conforme à la stratégie de la CARICOM en matière de coopération pour la santé dans les Caraïbes pour la période 2016-2025. Le Programme infrarégional évalue actuellement ses programmes pour élaborer une nouvelle stratégie de coopération infrarégionale conforme au nouveau Plan stratégique de l'OPS 2020-2025.

14. L'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA) est une institution de la Communauté des Caraïbes établie en 2011, conformément à l'article 21 du Traité révisé de Chaguaramas. La Vingt-huitième Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue en juillet 2017, a approuvé l'intégration des cinq institutions régionales de santé des Caraïbes dans un organisme unique, la CARPHA. Deux des institutions régionales de santé, le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC) et l'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes (CFNI) étaient administrées par l'OPS, mais le 50^e Conseil directeur de l'OPS a approuvé la résolution CD50.R14, dans laquelle il a été demandé à l'Organisation de travailler avec le Secrétariat de la CARICOM pour transférer les fonctions et ressources pertinentes du CAREC et du CFNI au CARPHA.

15. Depuis l'établissement du CARPHA en 2012, une convention-cadre est en existence entre le CARPHA et l'OPS ; elle définit la relation entre les deux institutions. Aux termes de cette convention-cadre, tant le CARPHA que l'OPS élaborent conjointement les plans de travail biennaux, pour lesquels l'OPS fournit un financement en vue de la réalisation des objectifs stratégiques fondamentaux dans les fonctions, responsabilités et objectifs respectifs de deux parties.

16. La 40^e Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, tenue du 3 au 5 juillet à Sainte-Lucie, n'a pas inclus de résolution directement liée à la santé.

CARICOM 30 ^e Réunion entre les sessions de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes Saint-Kitts-et-Nevis, 26 et 27 février 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Lors de la 30^e session entre les sessions de la Conférence des chefs de gouvernement, aucune décision liée à la santé n'a été prise. Le marché unique et l'économie de la CARICOM ont été examinés en tant que points de l'ordre du jour. Le protocole sur les droits éventuels couvre les droits des personnes qui déménagent dans un autre pays sous le régime de la libre circulation du personnel qualifié, ainsi que des conjoints et des personnes à charge de ceux qui déménagent dans d'autres pays.</p>	<p>Le protocole des droits éventuels a des implications pour la santé. L'OPS collaborera avec la CARICOM pour analyser les décisions, en particulier celles qui concernent les ressources humaines de santé pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle.</p>

CARICOM 35 ^e Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) Washington, D.C., 21 et 22 septembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Le COHSOD a examiné la présentation d'un rapport général sur la Coopération pour la santé dans les Caraïbes IV 2016-2025, qui définit les priorités de la CARICOM en matière de santé pour ses États Membres. Le COHSOD a soutenu la composition et les objectifs du Comité directeur et de la stratégie d'évaluation et de suivi.</p>	<p>Le Programme de coordination infrarégionale des Caraïbes de l'OPS continue d'offrir son soutien à la Coopération pour la santé dans les Caraïbes IV, y compris une assistance technique pour sa coordination et son exécution.</p>
<p>Le COHSOD a demandé qu'une lettre soit envoyée à l'Organisation mondiale de la Santé concernant les avertissements constants envoyés par les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) des États-Unis adressés aux États Membres de la CARICOM.</p>	<p>Le schéma de classification de l'OMS des pays avec le virus Zika (qui recense la majorité des territoires des Caraïbes dans la catégorie de transmission active du virus Zika) n'est plus en vigueur et a été remplacé par des mises à jour épidémiologiques périodiques destinées à orienter les programmes de santé publique et de santé des voyageurs.</p>

CARICOM 35 ^e Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) Washington, D.C., 21 et 22 septembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
Le COHSOD a approuvé la feuille de route sur les systèmes d'information en santé (IS4H) en 2017 et, en 2018, le Conseil a pris acte des progrès accomplis dans la promotion de sa mise en œuvre.	L'OPS continue de soutenir le Groupe de travail technique de la CARICOM sur les systèmes d'information en santé, qui est parvenu à un accord sur la méthode de mise en œuvre et le suivi de la feuille de route en la matière dans les Caraïbes, sur la base des initiatives mises en œuvre actuellement.
Migration du personnel de santé : cadre régional fondé sur les droits des migrants et des populations mobiles (protocole) : le COHSOD a examiné les résultats préliminaires de l'étude de l'OPS sur la mobilité et la migration du personnel de santé et a décidé de créer un groupe de travail ministériel chargé de guider la préparation du rapport final.	L'OPS a commandé l'étude sur la migration du personnel de santé. L'étude a abouti à d'importantes conclusions qui ont été présentées aux ministres de la Santé. Il a été convenu de créer un groupe de travail pour la formulation de recommandations.
<p>Dans la résolution CD50.R12 (2010) de la <i>Stratégie et plan d'action pour l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale</i>, il est indiqué que les conditions de base pour éliminer les deux maladies sont à la portée des pays.</p> <p>Le COHSOD a soutenu l'action stratégique visant à affronter les défis constants, notamment en matière de laboratoire et de surveillance, qui risquent d'entraver les progrès ultérieurs dans la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant et le maintien des résultats obtenus dans les Caraïbes.</p>	L'OPS continue de fournir un soutien technique aux pays pour qu'ils élaborent des plans nationaux permettant de remédier aux lacunes et défis, et pour qu'ils créent et examinent des rapports nationaux sur l'élimination de la transmission mère-enfant, en même temps qu'elle aide les pays à progresser dans la validation de l'élimination. Actuellement, sept des onze pays ayant reçu une validation au niveau mondial pour l'élimination de la transmission mère-enfant et sept des huit pays ayant atteint la double élimination de la transmission du VIH et de la syphilis, se trouvent dans les Caraïbes. Le processus d'élimination est en cours dans la sous-région et, à ce jour, sept pays l'ont atteinte. Le soutien du Programme infrarégional a rendu ce résultat possible.

CARICOM 35 ^e Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) Washington, D.C., 21 et 22 septembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Application du Règlement sanitaire international 2005 (résolution WHA65.23 [2012]). Le COHSOD a exhorté les États à redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités en ressources humaines afin de se préparer et faire face aux événements de santé publique à l'aide du Programme d'épidémiologie de terrain et de formation de laboratoire régional des Caraïbes (CR-FELTP) et du Programme de formation en ligne sur l'épidémiologie de l'OPS.</p>	<p>L'OPS continue de fournir un soutien technique aux États Membres pour renforcer les capacités de base du Règlement sanitaire international, en particulier dans des domaines tels que les incidents chimiques et radionucléaires, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).</p> <p>Jusqu'à présent, des évaluations externes conjointes ont été menées à Haïti, au Belize et à la Grenade.</p> <p>Les trois cours d'épidémiologie proposés par le programme Skills Online de l'OPS ont également été jugés utiles pour renforcer les capacités en matière d'épidémiologie.</p>
<p>Financement de la santé et accès universel à la santé et couverture sanitaire universelle. Lors du dialogue sous-régional organisé par l'OPS en août 2018 à la Barbade, le COHSOD a examiné et accepté les priorités clés abordées par les hauts responsables des ministères de la Santé, des Finances et des organismes nationaux d'assurance maladie. Le Conseil a soutenu les actions et les mécanismes proposés pour renforcer le financement de la santé afin de progresser vers la santé universelle dans les Caraïbes.</p>	<p>L'OPS a convoqué une réunion de hauts fonctionnaires des ministères de la Santé, des Finances et des organismes d'assurance maladie de 20 États Membres et membres associés de la CARICOM, ainsi que de partenaires régionaux. Les principaux résultats ont été les suivants : connaissance commune des concepts, techniques et pratiques de financement de la santé et examen des pratiques au niveau des pays ; évaluation des mécanismes de financement de la santé des pays ; détermination des principaux défis dans les Caraïbes ; et accord sur un programme infrarégional sur le financement de la santé et la santé universelle.</p> <p>L'OPS appuie le groupe de travail de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) afin d'examiner les arrangements existants pour le financement sanitaire et la réalisation d'études de cas sur le financement sanitaire et les modèles de prestation de services de santé pour obtenir la couverture sanitaire universelle.</p>

CARICOM 35 ^e Réunion du Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) Washington, D.C., 21 et 22 septembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
<p>Le COHSOD a soutenu le processus préconisé par l'Organisation régionale de normalisation et de qualité de la CARICOM (CROSQ) pour réviser la norme régionale de 2010 de la CARICOM relative à la spécification de l'étiquetage des aliments emballés (CRS 5 : 2010) et à l'incorporation de l'étiquetage frontal obligatoire ainsi que l'élaboration de la norme d'étiquetage nutritionnel.</p> <p>Le Conseil a préconisé la présence de ministères de la Santé lors du travail des bureaux nationaux de la normalisation. Le COHSOD a également encouragé un soutien au plus haut niveau politique pour renforcer les législations et réglementations nationales en matière d'étiquetage frontal.</p>	<p>Le CROSQ, en collaboration avec le Secrétariat de la CARICOM, le Bureau des négociations commerciales de la CARICOM, l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA), le Centre de recherche sur les maladies chroniques George Alleyne (CDRC) et la Healthy Caribbean Coalition (HCC), dirige la révision de la norme régionale datant de 2010 de la CARICOM sur les spécifications relatives à l'étiquetage des aliments emballés (CRS 5 2010) et la formulation d'une autre norme pour l'étiquetage nutritionnel. En outre, des activités de collaboration Sud-Sud entre le Chili et la CARICOM sont en cours dans ce domaine, avec le soutien du mécanisme de financement de l'OPS pour la coopération entre pays pour le développement de la santé.</p>

Entités d'intégration en Amérique du Sud

Communauté andine : Organisme andin de la santé – Accord Hipólito Unanue

17. Dans le Système d'intégration andine, l'Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue⁴ agit à titre de secrétariat exécutif de la Réunion des ministres de la Santé de la zone andine (REMSAA)⁵. L'OPS participe à ces réunions en tant qu'agence consultative technique en matière de santé. L'OPS et l'ORAS-CONHU ont signé un mémorandum d'accord général le 16 mars 2017, qui a été prolongé jusqu'en 2019. Le Programme infrarégional de l'OPS pour l'Amérique du Sud est le principal interlocuteur de l'Organisation avec l'ORAS-CONHU et, par le biais de la coopération technique, elle appuie l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique d'intégration de la santé récemment approuvé. La stratégie de coopération infrarégionale de l'OPS pour l'Amérique du Sud pour la période 2019-2022 est entièrement conforme au plan stratégique d'intégration de la santé de l'ORAS-CONHU pour la période 2018-2022. La REMSAA a tenu sa 37^e réunion à Quito (Équateur) le 6 novembre 2018, lors de laquelle la présidence *pro tempore* a été transférée au Pérou, et sa 32^e réunion extraordinaire à Lima (Pérou) le 15 avril 2019, lors de laquelle le nouveau Secrétariat exécutif de l'ORAS a été élu pour la période de 2019 à 2022. La prochaine convocation de la REMSAA est prévue pour novembre 2019 à Santiago (Chili).

⁴ Pour de plus amples informations sur l'ORAS/CONHU, veuillez consulter : <http://www.orasconhu.org>.

⁵ Pour de plus amples informations sur les résolutions de la REMSAA, veuillez consulter : <http://www.orasconhu.org/reunion-ordinarias>.

ORAS-CONHU XXXVII ^e Réunion des ministres de la Santé de la région andine (REMSAA) Quito (Équateur), 6 novembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
Les ministres ont approuvé le rapport du Plan pour la santé de la frontière andine (PASAFRO) 2016-2018 par le biais de la résolution REMSAA XXXVII/529 et son prolongement jusqu'en 2022.	Cette résolution est conforme avec la <i>Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle</i> (document CD53/5, Rev. 2) ainsi qu'au Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 et à la stratégie de coopération infrarégionale de l'OPS pour l'Amérique du Sud qui inclut explicitement la question de la santé en zone frontalière.
La résolution REMSAA XXXVII/523 sur la situation des adolescentes enceintes dans les pays andins a été approuvée et l'actuel Plan andin de prévention et de réduction de la grossesse chez les adolescentes a été prolongé jusqu'en 2022.	Cette résolution est conforme à la résolution CD56.R8 (2018), <i>Plan d'action pour la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent 2018-2030</i> , de l'OPS, qui définit une série d'actions visant à mettre fin aux décès évitables chez les femmes, les filles et les adolescentes, à garantir leur santé mentale et bien-être physique tout au long de la vie et à élargir les environnements favorables, afin que personne ne soit laissé pour compte.
La résolution REMSAA XXXVII/524 sur la situation sanitaire des personnes d'ascendance africaine dans les pays andins a été approuvée et le Plan andin pour la santé des personnes d'ascendance africaine a été prolongé jusqu'en 2022.	Cette résolution est conforme à la <i>Politique en matière d'ethnicité et de santé</i> (document CSP29/7, Rev. 1 [2017]), qui inclut la population d'ascendance africaine et les actions nécessaires pour améliorer leur santé.
La résolution REMSAA XXXVII/525 sur le Plan andin pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque 2018-2022 a été approuvée, ainsi qu'une résolution sur les aliments sains pour les enfants et les adolescents afin de réduire le risque de maladies non transmissibles.	Cette résolution est conforme à la <i>Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles</i> (document CSP28/9, Rev. 1 [2012]) pour la période 2012-2025 et au <i>Plan d'action pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles</i> (document CD52/7, Rev. 1 [2013]).
La résolution REMSAA XXXVII/527 sur le changement climatique et le Plan andin de gestion des risques d'urgence et de catastrophe 2018-2022 ont été approuvés.	L'OPS aide les pays de la sous-région à élaborer des plans d'adaptation conformément à sa <i>Stratégie et plan d'action sur le changement climatique</i> , (document CD51/6 [2011]). Cette résolution renforcera encore ce travail.

ORAS-CONHU XXXVII ^e Réunion des ministres de la Santé de la région andine (REMSAA) Quito (Équateur), 6 novembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
La résolution REMSAA XXXVII/530 sur la politique andine en matière de ressources humaines pour la santé et le plan d'action correspondant pour la période 2018-2022 ont été approuvés, conformément aux stratégies mondiale et régionale en la matière.	La Politique andine en matière de ressources humaines pour la santé est formulée dans la <i>Stratégie en matière de ressources humaines pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle</i> (document CSP29/10 [2017]). En ce qui concerne le plan d'action de l'ORAS pour la période 2018-2022, les travaux seront menés en coordination avec cet organisme d'intégration dans le cadre de la mise en œuvre du <i>Plan d'action en matière de ressources humaines pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle 2018-2023</i> (document CD56/10, Rev. 1 [2018]).
La résolution REMSAA XXXVII/531 sur la création du Comité andin de la santé mentale a été approuvée.	L'OPS a contribué de manière significative à la création de ce comité infrarégional compte tenu de sa conformité au <i>Plan d'action pour la santé mentale</i> (document CD53/8 [2014]), au Plan stratégique de l'OPS 20145-2019 et à la stratégie de coopération infrarégionale de l'OPS pour l'Amérique du Sud.
La résolution REMSAA XXXVII/526 pour une alimentation saine a été approuvée.	Le programme infrarégional de l'OPS pour l'Amérique du Sud et l'équipe régionale ont activement participé à l'élaboration de cette résolution, qui est pleinement conforme au <i>Plan d'action pour la prévention de l'obésité chez les enfants et les adolescents</i> (document CD53/9, Rev. 2 [2014]).

ORAS-CONHU XXXIII ^e Réunion des ministres de la Santé de la région andine (REMSAA) Lima (Pérou), 15 avril 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
Les ministres de la Santé ont approuvé le Plan opérationnel annuel et le budget 2019 de l'ORAS-CONHU.	Ce plan opérationnel est conforme au Plan stratégique de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2014-2019. L'OPS collabore avec l'ORAS-CONHU dans la mise en œuvre de ce plan opérationnel annuel par le biais d'une lettre d'accord et d'un soutien technique fourni aux différents comités techniques andins.

ORAS-CONHU XXXIII ^e Réunion des ministres de la Santé de la région andine (REMSAA) Lima (Pérou), 15 avril 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
La résolution REMSAA XXXVII/528 sur la santé des migrants et le Plan de santé andin pour les migrants ont été approuvés.	Cette résolution est conforme à la résolution CD55.R13 (2016), <i>La santé des migrants</i> , qui définit une série d'actions visant à réduire les risques pour la santé des migrants en renforçant les programmes et les services pertinents pour leurs conditions et besoins.
Une résolution a été adoptée à l'unanimité nommant le Dr María del Carmen Calle Dávila en tant que Secrétaire exécutive de l'Organisme andin de la santé - Accord Hipólito Unanue pour la période 2019-2022, à partir de la 38 ^e session ordinaire de la REMSA prévue pour novembre 2019 au Chili. Par ailleurs, le travail accompli par le Dr Nila Heredia pendant la période 2016-2019 a été reconnu.	L'OPS continuera à travailler avec l'ORAS-CONHU sous la direction du Dr Calle à partir de novembre, pour renforcer le travail technique conjoint et accompagner ce processus d'intégration andine, tel que cela a été accompli pendant la gestion du Dr Nila Heredia.

Marché commun du Sud : Réunion des ministres de la Santé de MERCOSUR et sous-groupe de travail « Santé »

18. Durant la Réunion des ministres de la Santé du Marché commun du Sud⁶ et des États associés, le sous-groupe de travail No. 11 « Santé » (SGT 11) a abordé les sujets de santé. Le sous-groupe de travail est un organe technique composé de représentants des États Parties du MERCOSUR. Il a pour objectif principal la formulation et l'harmonisation de règlements communs dans le MERCOSUR dans chaque domaine relevant de sa juridiction. L'objectif principal de la réunion est d'harmoniser les politiques stratégiques liées à la santé publique et de les aligner sur les priorités régionales, ainsi que d'élaborer des plans et des programmes d'action pour leur mise en œuvre conjointe. La présidence *pro tempore* des États Membres fait l'objet d'un roulement tous les six mois ; l'Argentine a exercé la présidence *pro tempore* au cours du premier semestre de 2019. Les réunions se déroulent dans le pays qui assure la présidence *pro tempore*. L'OPS participe à titre d'agence consultative technique en matière de santé. L'OPS et le MERCOSUR ont signé un mémorandum d'accord général le 11 juin 2015, qui sera renouvelé cette année 2019 avec l'inclusion de nouveaux sujets pour la coopération technique de l'OPS.

19. Le Programme infrarégional de l'OPS pour l'Amérique du Sud est le principal interlocuteur de l'Organisation avec le MERCOSUR et, par le biais de sa coopération technique, il appuie le développement et la mise en œuvre des domaines thématiques convenus dans le mémorandum d'accord en question. La stratégie de coopération infrarégionale de l'OPS pour l'Amérique du Sud 2019-2022 est tout à fait en accord avec

⁶ Pour de plus amples informations sur le MERCOSUR, veuillez consulter : <http://www.mercosur.int>.

les domaines thématiques définis dans le mémorandum d'accord susmentionné. La XLIII^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR a été tenue à Montevideo (Uruguay) le 23 novembre 2018. Lors de cette réunion, la présidence *pro tempore* a été transférée à l'Argentine. La XLIV^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR a été tenue à San Carlos de Bariloche (Argentine) le 14 juin 2019. Lors de cette réunion, la présidence *pro tempore* a été transférée au Brésil. La prochaine réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR aura lieu en novembre 2019 au Brésil.

MERCOSUR XLIII ^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR Montevideo (Uruguay), 23 novembre 2018	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
Les ministres de la Santé du MERCOSUR et des États associés ont signé une déclaration visant à placer la santé au premier plan des plans nationaux d'adaptation au changement climatique.	Cette résolution réaffirme la résolution CD51.R15 (2011) de l'OPS, sur la <i>Stratégie et plan d'action sur le changement climatique</i> . Elle vise à garantir que les systèmes de santé deviennent résilients au changement climatique et que la prévention et la promotion de la santé soient pleinement intégrées aux services climatologiques.
Les ministres ont approuvé une déclaration sur la transmission mère-enfant du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B, réaffirmant l'engagement pris de remédier à ce problème dans le MERCOSUR.	Cet accord est conforme au <i>Plan d'action pour la prévention et la lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles 2016-2021</i> (document CD55/14 [2016]). L'OPS assure la coopération technique dans ce domaine.
Lors de la réunion, une résolution a été adoptée pour promouvoir la sécurité et la disponibilité des composants sanguins dans les pays du MERCOSUR.	Cette déclaration est conforme à la résolution WHA63.12 (2010) de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la disponibilité, l'innocuité et la qualité des produits sanguins et la résolution CD53.R6 (2014) de l'OPS, <i>Plan d'action pour l'accès universel à la sécurité transfusionnelle</i> . L'OPS soutiendra la Commission intergouvernementale du MERCOSUR dans l'application de cet accord.
Les ministres ont approuvé une déclaration sur les négociations communes concernant le prix des médicaments utilisés chez les patients transplantés et atteint d'hépatite C. Les travaux du Comité <i>ad hoc</i> du MERCOSUR ont été réaffirmés pour la négociation du prix des médicaments à coûts élevés	Cette déclaration est compatible avec <i>Accès aux médicaments et autres technologies de la santé stratégiques et à coûts élevés et leur usage rationnel</i> (document CD55/10, Rev. 1 [2016]). Il est attendu que les achats soient effectués à travers le Fonds stratégique de l'OPS et qu'il aient un impact positif concernant le coût et la disponibilité des médicaments pour les États Membres de l'OPS. Il est prévu que ce comité <i>ad hoc</i> continue de recevoir la coopération technique de l'OPS.

MERCOSUR XLIV ^e Réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR San Carlos de Bariloche (Argentine), 14 juin 2019	
Accords et résolutions liés à la santé	Répercussion et progrès pour la sous-région
Les ministres de la Santé des pays du MERCOSUR et les États associés ont signé l'accord 01/19 intitulé « Principes directeurs pour le Plan de travail en matière de santé dans les zones frontalières du MERCOSUR », qui comprend le soutien technique de l'OPS.	Cette résolution est conforme à la <i>Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle</i> (document CD53/5, Rev. 2 ; résolution CD53.R14 [2014]), ainsi qu'au Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 et à la stratégie de coopération infrarégionale de l'Organisation pour l'Amérique du Sud, qui inclut explicitement la question de la santé dans les zones frontalières. L'OPS a accompagné ce processus de formulation et de révision du plan et sa coopération technique a été sollicitée pour la mise en œuvre du plan.
Les ministres ont approuvé une déclaration sur la priorité donnée à la santé dans toutes les politiques de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles.	Cet accord est conforme à la <i>Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles</i> pour la période 2012-2025, (document CSP28/9, Rev. 1. [2012]) et le <i>Plan d'action pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles</i> (document CD52/7, Rev. 1 [2013]).
Les ministres ont approuvé une déclaration sur les priorités en matière de santé dans toutes les politiques pour la prévention et la lutte contre les maladies réémergentes à prévention vaccinale.	Cet accord est conforme au <i>Plan d'action sur la santé dans toutes les politiques</i> (document CD53/10, Rev. 1 [2014]) et <i>Plan d'action mondial pour les vaccins</i> (résolution WHA65.17 [2012]) et le <i>Plan d'action en matière de vaccination</i> (document CD54/7, Rev. 2 [2015]). L'OPS apporte son soutien aux pays du MERCOSUR par le biais du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins en fournissant des vaccins.

Union des Nations sud-américaines

20. L'Union des Nations sud-américaines⁷ est dotée d'un Conseil sud-américain de la Santé, composé d'un comité de coordination, d'un secrétariat technique, de cinq groupes techniques, de six réseaux et de l'Institut sud-américain du gouvernement en santé (ISAGS). Le secrétariat technique, composé de représentants de trois États Membres (le président *pro tempore*, le président *pro tempore* antérieur et le président *pro tempore* suivant), convoque et appuie les réunions du Conseil. La présidence du Conseil sud-américain de la Santé revient au ministre de la Santé du pays qui exerce la présidence *pro tempore* d'UNASUR, qui est exercée successivement par chacun des États Membres, par

⁷ Pour de plus amples informations sur l'UNASUR, veuillez consulter : www.unasursg.org.

ordre alphabétique, pour une période d'un an. Aucune réunion des ministres de la Santé n'a eu lieu au cours de la période couverte par ce rapport.

Organisme du Traité de coopération amazonienne

21. Dans le cadre du Programme stratégique de coopération amazonienne pour la période 2010-2018, l'OPS/OMS réalise des activités de coopération technique avec le Secrétariat permanent du Secrétariat permanent de l'Organisation du traité de coopération amazonienne par le biais de sa coordination en matière de santé. Le mémorandum d'accord de coopération a été renouvelé en juin 2017, qui définit la coopération conformément aux axes stratégiques de gestion régionale de la santé et de gestion des connaissances de l'ordre du jour. La stratégie de coopération infrarégionale de l'OPS pour l'Amérique du Sud 2019-2022 s'inscrit parfaitement dans le contexte des composantes relatives à la santé de l'ordre du jour de l'OTCA. Le 1^{er} janvier 2019, María Alexandra Moreira (Bolivie) a assumé le poste de secrétaire, qu'elle occupera de 2019 à 2021.

Intervention du Conseil directeur

22. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et de formuler les observations qu'il jugera pertinentes.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Politique du budget programme régional [Internet]. 45^e Conseil directeur de l'OPS, 56^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1^{er} octobre 2004 ; Washington (DC). Washington (DC) : OPS ; 2004 (résolution CD45.R6) [consulté les 4 et 10 mars 2019]. Disponible sur : <http://www1.paho.org/french/gov/cd/cd45.r6-f.pdf>.
